



Rapport du Président à la Commission Permanente

Séance du 14 novembre 2025

Rapport n°	25CP-2012
Commission(s)	Commission Culture et Mémoire du 3 novembre 2025
Objet	Stratégie cirque Grand Est
Budget par Activité	ATTRACTIVITE / Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle / Soutenir l'accès à la culture dans les territoires ruraux en concertation avec les acteurs culturels

Le présent rapport propose au vote la stratégie cirque de la Région Grand Est.

La Région Grand Est a inscrit le cirque comme un pilier majeur de sa politique culturelle, en tant que vecteur de développement humain et d'équité territoriale, en favorisant l'accès à cet art et à la culture pour tous et partout. Forte de cet engagement, la Région impulse une dynamique collective ambitieuse pour faire rayonner le Grand Est à l'échelle nationale et internationale, comme une région de référence pour le cirque, alliant excellence artistique, transmission, ancrage territorial et ouverture au monde.

Dans cette perspective, la Région entend mettre en œuvre une stratégie visant à accompagner une **structuration solidaire, équilibrée et durable de l'écosystème circassien régional.**

Cette démarche vise à renforcer les coopérations et mutualisations entre les acteurs, favorisant ainsi le développement de circuits de création, de diffusion et de présence artistique plus denses et pérennes sur tous les territoires régionaux.

Dans une logique de résonance, le cirque est également appelé à tisser des liens plus étroits avec d'autres secteurs (éducation, social, jeunesse, socio-culturel, écologie, économie, santé, etc.) et à s'inscrire pleinement dans des dynamiques de coopération à l'échelle nationale, transfrontalière, européenne et internationale.

Les objectifs stratégiques s'attachent à affirmer un rôle incitateur et d'ensemblier :

- ✓ positionner le cirque comme un pilier culturel majeur du Grand Est, en tant que vecteur de développement humain et d'équité territoriale, en favorisant l'accès à cet art et à la culture pour tous et partout ;

- ✓ faire rayonner le Grand Est, à l'échelle nationale et internationale, comme une région de référence pour le cirque, alliant excellence artistique, transmission, ancrage territorial, et ouverture au monde ;
- ✓ impulser l'émergence d'un laboratoire régional d'innovation artistique, culturelle, sociale et territoriale où le cirque s'inscrit dans une dynamique d'expérimentation en lien avec grandes transitions contemporaines.

Les objectifs opérationnels s'inscrivent dans la perspective collaborative, innovante et expérimentale promue par la stratégie :

- ✓ élaborer et mettre en œuvre un soutien stratégique à l'ensemble de la filière tenant compte des dynamiques territoriales ;
- ✓ dans un esprit solidaire et durable, renforcer les coopérations et mutualisations pour favoriser le développement de circuits de création, de diffusion et de présence artistique plus denses et pérennes sur tous les territoires régionaux ;
- ✓ définir les investissements nécessaires au déploiement de la stratégie régionale en faveur du cirque, en veillant à leur efficacité et à leur impact structurant ;
- ✓ inscrire l'écosystème régional dans une dynamique de coopération à l'échelle nationale, transfrontalière, européenne et internationale ;
- ✓ soutenir la structuration et la professionnalisation des acteurs de la filière, tout en les accompagnant face aux grandes transitions contemporaines ;
- ✓ créer un espace d'échange, de réflexion et de prospection concernant le développement et les besoins de la filière.

Synergie stratégie cirque Grand Est / « Châlons cirque » (dénomination provisoire)

La volonté portée par la Ville de Châlons-en-Champagne s'inscrit dans la stratégie conduite par la Région Grand Est.

En effet, Châlons-en-Champagne souhaite faire du cirque contemporain l'élément essentiel de son identité. La Ville ambitionne ainsi de constituer un **pôle de référence national et européen, voire international**. Ce projet, dénommé provisoirement « **Châlons Cirque** », s'articule autour de quatre entités : le **Centre National des Arts du Cirque (CNAC)**, **Le Palc** - Pôle National Cirque, le festival **Furies** et le futur **musée des arts du cirque** (labellisé Musée de France).

Cette ambition bénéficie d'un terreau régional propice sur lequel s'appuyer. Ces ressources régionales sont à même d'irriguer et de renforcer le projet châlonnais, tout en bénéficiant de sa dynamique. La Région a vocation à inscrire les projets dans une stratégie territoriale, à favoriser des synergies entre eux et veille à leur articulation efficace, complémentaire et ambitieuse à l'échelle du territoire. Ainsi, elle s'attache à ne pas démultiplier les initiatives et à capitaliser sur les ressources et les compétences existantes.

La dynamique châlonnaise est un **accélérateur** et une **opportunité d'amplification** de la stratégie conduite par la Région. Pour autant, **cette force ne saurait se déployer au détriment des autres territoires** : elle doit s'intégrer de manière harmonieuse au sein de l'écosystème régional, *en assurant un développement équilibré, fondé sur un renforcement mutuel et des échanges vertueux*. En ce sens, elle doit participer activement à l'irrigation du territoire régional et stimuler l'ensemble des composantes de la filière circassienne.

Mise en œuvre :

La stratégie cirque a vocation à se déployer à **long terme, au travers d'une démarche collective et transversale**, rassemblant au-delà de l'écosystème circassien.

Elle définira à cette fin un **espace de gouvernance** visant à assurer sa permanence et s'adossera à un **contrat de filière**, rassemblant l'ensemble des partenaires publics engagés dans cette dynamique.

Ce processus se déploiera à l'échelle régionale tout en explorant ses dimensions transfrontalières, européennes et internationales, afin d'accroître le **rayonnement** et l'**attractivité** de la filière et du territoire.

Trois phases sont prévues, à partir de 2026 (*détaillées ci-dessous*) :

- ✓ phase 1 : co-diagnostic opérationnel et dynamique
- ✓ phase 2 : co-construction
- ✓ phase 3 : élaboration et mise en œuvre du contrat de filière



•plénière de lancement

•état des lieux partagé et participatif

- identifier et caractériser les ressources, singularités et potentiels, valoriser l'existant :

- cartographie dynamique
- forces, faiblesses, opportunités, menaces
- pratiques, coopérations, dynamiques de réseaux, partenariats

•définir les enjeux, défis, priorités et besoins au regard de l'état des lieux

•élaboration de propositions d'orientations et d'actions

•identification des investissements

en veillant à leur efficacité et à leur impact structurant

- --> **articulation efficace, complémentaire et ambitieuse** des projets à l'échelle du territoire - dont Châlons

•en appui des travaux :

- parangonnage d'initiatives remarquables
- échanges de connaissances, réflexions, pratiques

- structuration et pilotage d'un **espace de gouvernance** permettant d'assurer la **perennité, le suivi et l'évaluation** du processus

- planification et mise en œuvre** du plan d'action et des projets d'investissement

- protocoles d'expérimentation

- dispositifs : compléter et adapter / développer

Accompagnement financier

Cette stratégie s'accompagnera d'un soutien à des **investissements ciblés, évalués pour leur efficacité et leur impact structurant à l'échelle régionale**. Est inscrit au PPI un volume global de 15 M€ qui pourront être mobilisés pour doter la filière cirque des équipements nécessaires à sa structuration.

Le projet du futur bâtiment, qui réunira Le Palc - Pôle National Cirque et le futur musée des arts du cirque à Châlons-en-Champagne, a d'ores et déjà été retenu dans cette perspective. Le principe d'une contribution à hauteur de 11 M€ à la stratégie cirque de Châlons-en-Champagne est ainsi proposé.

Il est précisé que l'attribution des crédits correspondants est subordonnée à l'adoption d'une nouvelle délibération des élus régionaux qui précisera, pour chaque bénéficiaire, le montant, l'objet et les modalités d'utilisation des crédits.

Le versement effectif des crédits ne pourra en outre intervenir qu'après vérification de la disponibilité effective des crédits au budget de l'exercice en cours.

En l'absence de nouvelle délibération ou de disponibilité effective des crédits, aucun engagement, liquidation ou mandatement ne pourra être effectué.

* * *

Il vous est proposé :

- **d'adopter la stratégie cirque Grand Est telle que présentée dans le présent rapport et son schéma de financement à 15 M€**
- **de valider le principe d'engagement de contribution à la stratégie cirque de Châlons-en-Champagne à hauteur de 11 M€**
- **l'attribution des crédits correspondants est subordonnée à l'adoption d'une nouvelle délibération des élus régionaux qui précisera, pour chaque bénéficiaire, le montant, l'objet et les modalités d'utilisation des crédits.**
- **Le versement effectif des crédits ne pourra intervenir que sous réserve de la disponibilité des crédits.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Leroy'.

Franck LEROY